

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1013 10/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes-cercle, dont les noms suivent, ont droit à l'indemnité familiale. Pour compter du 11 juin 1953 : Mohamed Cheik Abdillahi, 2e classe, Mle 375. Pour compter du 14 juin 1953 : Aden Mohamed, 2e classe, Mle 330. Pour compter du 1er août 1953 : Souleiman Othman, 2e classe, Mle 178.